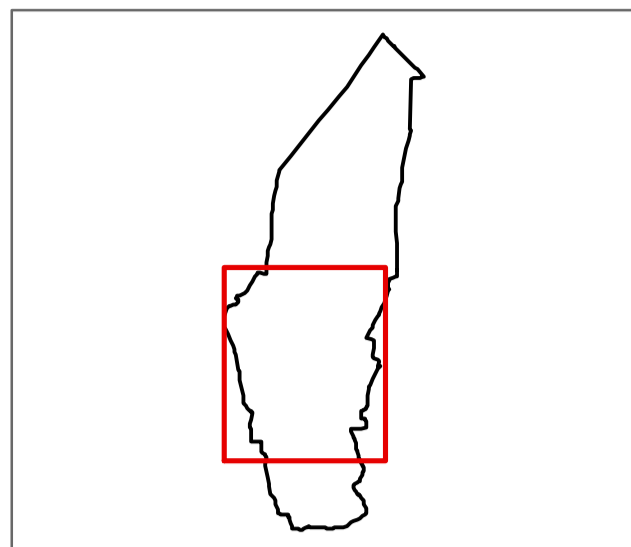




RÈGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE

L'AGGLOMÉRATION



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2016 approuvant l'élaboration du PLU.

Le Maire, Jean DUFRESNE



ECHELLE: 1:2 000

SOURCE: DG - Cadastre Droits réservés - 2013

9 rue du Piaré 37140 BOURGUEIL

Tel: 02 47 95 57 06 Fax: 02 47 95 57 16

Mél: contact@urbanism.fr

Éléments de paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme :

- Haie
- Mur
- Élément bâti
- Bois

Éléments génériques:

- Bâtiment pour lequel un changement de destination est autorisé sous conditions (art. L.451-19 du CU)
- Secteur bénéficiant d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bande de retrait des constructions liée à l'AFIS et la RD 35 (art. L.111-6 du CU)
- PPRI du Val d'Authon
- Espace Bois Classé
- Emplacement réservé

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une liaison douce d'une emprise de 3,5 m	Commune	1040 m <sup>2</sup>
2	Création d'une voie de desserte et de places de stationnement en épi (largeur 9 m)	Commune	970 m <sup>2</sup>
3	Aménagement du carrefour	Commune	90 m <sup>2</sup>
4	Aménagement du carrefour	Commune	25 m <sup>2</sup>
5	Aménagement du carrefour	Commune	30 m <sup>2</sup>
6	Aménagement du carrefour	Commune	190 m <sup>2</sup>
7	Aménagement du carrefour	Commune	35 m <sup>2</sup>
8	Aménagement du carrefour	Commune	65 m <sup>2</sup>
9	Aménagement du carrefour	Commune	80 m <sup>2</sup>
10	Aménagement du carrefour	Commune	65 m <sup>2</sup>
11	Aménagement du carrefour	Commune	60 m <sup>2</sup>
12	Aménagement du carrefour	Commune	75 m <sup>2</sup>

